

## Index GRI

### Légende

- [NA – Notice annuelle pour l’exercice clos le 31 octobre 2020](#)
- [RA – Rapport annuel aux actionnaires 2020 de BMO Groupe financier](#)
- [RNEE – Rapport narratif 2019 sur l’équité en matière d’emploi](#)
- [Rapport de durabilité et DA – Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020](#)
- [CSP – Avis de convocation à l’assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de sollicitation de procurations de la direction \(pour l’assemblée qui a eu lieu le 31 mars 2020 – renseignements à jour au moment de la publication du présent rapport\)](#)

Information GRI	Description	Références pour 2020/commentaire/explication de l’omission
<b>ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D’INFORMATION</b>		
Profil de l’organisation		
<b>GRI 102-1</b>	Nom de l’organisation	Banque de Montréal.
<b>GRI 102-2</b>	Activités, marques, produits et services	La Banque de Montréal regroupe l’ensemble des sociétés membres de l’organisation sous la marque BMO Groupe financier. Dans le cadre du présent rapport, les appellations BMO et BMO Groupe financier désignent la Banque de Montréal et ses filiales. Pour en savoir plus, se reporter aux pages 15 et 207 du RA.
<b>GRI 102-3</b>	Emplacement du siège social	Le siège social de BMO est situé au 129, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1L6 et les bureaux de la haute direction sont situés au 100 King Street West, 1 First Canadian Place, Toronto (Ontario) M5X 1A1.
<b>GRI 102-4</b>	Lieu des activités	Les sujets abordés dans le <i>Rapport de durabilité et DA 2020</i> portent sur les activités de toute l’organisation, sauf indication contraire. Pour en savoir plus, se reporter à la page 207 (Segmentation opérationnelle et géographique) et à la page 210 (Principales filiales) du RA.
<b>GRI 102-5</b>	Propriété et forme juridique	La Banque de Montréal est une banque à charte en vertu de la <i>Loi sur les banques</i> (Canada) et une société ouverte constituée au Canada. Nos actions ordinaires sont inscrites à la cote des Bourses de Toronto et de New York. Ces actions sont détenues par un vaste bassin de particuliers et d’investisseurs institutionnels. Pour en savoir plus, se reporter à la page 150 du RA.

Notice annuelle : <https://www.bmo.com/accueil/a-propos-de-bmo/services-bancaires/relations-avec-les-investisseurs/rapports-annuels>

Rapport annuel aux actionnaires 2020 de BMO Groupe financier : <https://www.bmo.com/accueil/a-propos-de-bmo/services-bancaires/relations-avec-les-investisseurs/rapports-annuels>

Rapport narratif 2019 sur l’équité en matière d’emploi : <https://notre-impact.bmo.com/rapports/>

Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020 : <https://notre-impact.bmo.com/rapports/>

Avis de convocation à l’assemblée annuelle des actionnaires et circulaire de sollicitation de procurations de la direction : <https://www.bmo.com/accueil/a-propos-de-bmo/services-bancaires/relations-avec-les-investisseurs/rapports-annuels>

Information GRI	Description	Références pour 2020/commentaire/explication de l'omission
GRI 102-6	Marchés servis	Nos activités sont réparties entre trois groupes d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Services bancaires Particuliers et entreprises</li> <li>• BMO Gestion de patrimoine</li> <li>• BMO Marchés des capitaux</li> </ul> Pour en savoir plus, se reporter à la page 207 du RA.
GRI 102-7	Taille de l'organisation	Voir la deuxième de couverture du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020 : <a href="#">À propos de nous</a> . Pour en savoir plus, se reporter aux pages 15 et 207 du RA.
GRI 102-8	Renseignements sur les employés et les autres travailleurs	Voir la page 112 (Nombre d'employés de BMO Groupe financier) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Pour en savoir plus, se reporter à la page 5 (Points saillants concernant la représentation des femmes en 2019) du RNEE.
GRI 102-9	Chaîne d'approvisionnement	En 2020, nous avons acheté des biens et services valant environ 5,3 milliards de dollars canadiens en Amérique du Nord, auprès de quelque 7 903 fournisseurs. De ce montant, nous avons dépensé environ 3,7 milliards de dollars canadiens au Canada et environ 1,6 milliard de dollars canadiens aux États-Unis.
GRI 102-10	Changements importants à l'organisation et à sa chaîne d'approvisionnement	Aucun.
GRI 102-11	Démarche ou principe de précaution	Pour connaître notre approche à l'égard de la gestion des risques dans nos activités de financement et de crédit, voir la page 26 (Gestion du risque environnemental et social) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Pour en savoir plus, consulter la page 112 (Risque environnemental et social) du RA et la page 59 (Rapport climatique) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
GRI 102-12	Initiatives externes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 30% Club</li> <li>• Carbon Disclosure Project</li> <li>• Accord Catalyst</li> <li>• Climate Action 100+</li> <li>• Principes de l'Équateur</li> <li>• Norme ISO 14001 pour le système de gestion de l'environnement</li> <li>• Leadership in Energy and Environmental Design (LEED)</li> <li>• Financial Industry Advisory Group du Sustainability Accounting Standards Board</li> <li>• Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)</li> <li>• Initiative financière du Programme des Nations Unies pour l'environnement</li> <li>• Normes mondiales de conduite à l'intention des entreprises pour la lutte contre la discrimination à l'égard des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués des Nations Unies</li> <li>• Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies</li> <li>• Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies</li> <li>• Principes d'autonomisation des femmes des Nations Unies</li> <li>• Engagement à l'égard de l'initiative BlackNorth</li> </ul>

Information GRI	Description	Références pour 2020/commentaire/explication de l'omission
GRI 102-13	Adhésion à différentes associations	<ul style="list-style-type: none"> <li>• American Bankers Association</li> <li>• Bank Policy Institute</li> <li>• Association des banquiers canadiens</li> <li>• Chicagoland Chamber of Commerce</li> <li>• Corporate Governance Advisory Committee</li> <li>• Council of Institutional Investors</li> <li>• Finance Montréal</li> <li>• Global Investor Governance Network</li> <li>• Global Network Initiative</li> <li>• Illinois Bankers Association</li> <li>• Illinois Chamber of Commerce</li> <li>• International Swaps and Derivatives Association</li> <li>• Institute of International Bankers</li> <li>• Institutional Investors Group on Climate Change</li> <li>• International Corporate Governance Network</li> <li>• Investment Association</li> <li>• Investor Forum</li> <li>• Association des professionnels de la vérification et du contrôle des systèmes d'information (ISACA)</li> <li>• Loan Syndications and Trading Association</li> <li>• Metropolitan Milwaukee Association of Commerce</li> <li>• Association canadienne des courtiers de fonds mutuels</li> <li>• National Futures Association</li> <li>• Association pour l'investissement responsable (Canada)</li> <li>• Securities Industry and Financial Markets Association</li> <li>• Association canadienne des institutions financières en assurance</li> <li>• Toronto Finance International</li> <li>• UK Sustainable Investment and Finance Association</li> <li>• U.S. Chamber of Commerce</li> <li>• Wisconsin Bankers Association</li> </ul>

Information GRI	Description	Références pour 2020/commentaire/explication de l'omission
Stratégie		
GRI 102-14	Déclaration d'un décideur de l'organisation	Voir la page 3 (Message du chef de la direction, BMO Groupe financier) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020 et la page 4 (Message du président du Conseil de la durabilité de BMO) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
GRI 102-15	Principaux impacts, risques et possibilités	<p>Pour les risques liés aux pratiques et aux activités touchant la responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance (ESG), consulter la page 112 (Risque environnemental et social) du RA et la page 113 (Risque de réputation) du RA.</p> <p>Pour connaître l'approche de BMO en matière de risques et d'occasions liés aux changements climatiques, consulter la page 59 (Rapport climatique) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.</p> <p>Les intérêts de nos parties prenantes sont présentés aux pages 11 et 12 (Échanges avec nos parties prenantes) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.</p> <p>Notre approche en matière de gestion du risque environnemental et social est présentée à la page 26 (Gestion du risque environnemental et social) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.</p> <p><b>Pour en savoir plus :</b>  <a href="#">Réponse de BMO au questionnaire du CDP 2020</a>  <a href="#">Déclaration sur les droits de la personne de BMO</a>  Page 57 (Droits de la personne) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020  <a href="#">Déclaration de BMO contre l'esclavage moderne et la traite des personnes</a></p>
Éthique et intégrité		
GRI 102-16	Valeurs, principes, normes et règles de l'organisation en matière de comportement	<p>Voir la page 48 (Conduite) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.</p> <p><b>Pour en savoir plus :</b>  <a href="#">Code de conduite de BMO</a>  <a href="#">Code de conduite de BMO à l'intention des fournisseurs</a>  <a href="#">Déclaration sur les droits de la personne de BMO</a>  <a href="#">Déclaration de BMO contre l'esclavage moderne et la traite des personnes</a></p>
GRI 102-17	Processus utilisés pour obtenir des conseils ou pour signaler des préoccupations relativement à l'éthique	Voir la page 49 (Conduite [Parlez-en!]) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
Gouvernance		
GRI 102-18	Structure de gouvernance	<p>Pour en savoir plus sur la surveillance des enjeux liés à la durabilité par notre Conseil d'administration, consulter la page 51 (Gouvernance) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Par ailleurs, les chartes des comités du Conseil d'administration sont accessibles sur le site Web de BMO, sous les rubriques Gouvernance et Comités du Conseil.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la page 59 (Rapport climatique) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.</p>
GRI 102-19	Délégation de pouvoirs	<p>Le chef de la direction a délégué la responsabilité de toutes les questions touchant la durabilité, y compris les changements climatiques, au conseiller général de BMO. Ce dernier fait partie du Comité de direction de BMO et relève directement du chef de la direction. BMO a nommé un chef de la durabilité qui travaille au sein des Affaires générales et relève du secrétaire général et du conseiller général.</p> <p>Le chef de la durabilité est responsable de l'élaboration et de l'exécution de la stratégie en matière de durabilité, ce qui comprend la consultation et le soutien internes, l'engagement des parties prenantes et la communication de l'information.</p> <p>Pour en savoir plus, consulter la page 59 (Rapport climatique) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.</p>

Information GRI	Description	Références pour 2020/commentaire/explication de l'omission
GRI 102-20	Responsabilité de la haute direction à l'égard des questions économiques, environnementales et sociales	Un Conseil de la durabilité, évoluant sous la présidence du conseiller général de BMO et composé de cadres dirigeants de divers secteurs de l'organisation, a été formé en 2008. Le Conseil de la durabilité se réunit tous les trimestres pour surveiller la mise en œuvre de la stratégie de durabilité de BMO en fournissant soutien et conseils et pour discuter notamment des risques, des occasions et de la communication de l'information. Pour en savoir plus, consulter la page 52 (Gouvernance en matière de durabilité) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
GRI 102-21	Consultation des parties prenantes sur les questions économiques, environnementales et sociales	Voir la page 10 (Partenariats pour la réalisation des objectifs) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020 et les pages 11 et 12 (Échanges avec nos parties prenantes) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Consulter notre <a href="#">Politique d'engagement des actionnaires</a> .
GRI 102-22	Composition de la plus haute instance de gouvernance et de ses comités	Voir notre Conseil d'administration sur notre <a href="#">site Web</a> . Voir nos comités du Conseil sur notre <a href="#">site Web</a> . Pour en savoir plus, se reporter aux pages 12 à 35 (Administrateurs et Gouvernance) de la CSP.
GRI 102-23	Président de la plus haute instance de gouvernance	Le président du Conseil d'administration n'est pas un membre de la haute direction.
GRI 102-24	Mise en candidature et sélection des membres de la plus haute instance de gouvernance	Consulter la charte de notre Comité de gouvernance et de mise en candidature, nos Normes de détermination de l'indépendance des administrateurs et notre politique sur la diversité du Conseil d'administration sur notre <a href="#">site Web</a> . Pour en savoir plus, se reporter à la page 12 (Administrateurs) de la CSP.
GRI 102-25	Conflits d'intérêts	Voir la page 42 (Code de conduite et d'éthique) de la CSP.
GRI 102-26	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la détermination des objectifs, des valeurs et de la stratégie	Les enjeux relatifs à la durabilité relèvent du mandat du Conseil d'administration et de plusieurs de ses comités. Le Comité de direction et le Conseil d'administration procèdent chaque année à l'évaluation des stratégies générales et de celles des groupes d'exploitation lors de séances interactives qui permettent de tester les hypothèses et les stratégies à la lumière des contextes commerciaux actuel et futur. Pour en savoir plus, consulter la page 52 (Gouvernance en matière de durabilité) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020 et la page 112 (Risque de stratégie) du RA.
GRI 102-27	Compétences de la plus haute instance de gouvernance	Les membres du Conseil d'administration de BMO sont recrutés et évalués selon une grille de compétences qui inclut l'expérience en matière de durabilité. Sur les 11 membres indépendants, 7 ont de l'expérience dans le domaine. Les membres du Conseil d'administration, nouveaux et actuels, reçoivent de la formation sur les questions liées à la durabilité. Une formation sur les risques liés aux changements climatiques et à la communication de l'information est offerte à tous les membres du Conseil d'administration de BMO. Voir la page 52 (Gouvernance en matière de durabilité) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Pour en savoir plus, consulter la page 24 (Grille des compétences) de la CSP et la page 59 (Rapport climatique) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
GRI 102-28	Évaluation du rendement de la plus haute instance de gouvernance	Le Comité de gouvernance et de mise en candidature du Conseil d'administration est chargé de surveiller et d'évaluer le processus d'évaluation du rendement et de l'efficacité du Conseil et de ses comités (dont l'autoévaluation du comité concerné par la présente) en tenant compte du mandat du Conseil et de la charte de chaque comité. Pour en savoir plus, consulter la charte du Comité de gouvernance et de mise en candidature, accessible sur notre <a href="#">site Web</a> .
GRI 102-29	Détermination et gestion des répercussions économiques, environnementales et sociales de nos activités	Le Comité de direction, composé de nos plus hauts dirigeants, veille à la saine gouvernance et à la saine gestion de tous les aspects de nos activités. Il supervise également l'exécution de l'ensemble des stratégies et des plans d'affaires et en vérifie l'efficacité. Pour en savoir plus, consulter la page <a href="#">Autres comités</a> sur notre <a href="#">site Web</a> .

Politique d'engagement des actionnaires : <https://www.bmo.com/accueil/a-propos-de-bmo/services-bancaires/gouvernance/a-propos-de-nous/politique-dengagement-des-actionnaires>

Conseil d'administration : <https://www.bmo.com/accueil/a-propos-de-bmo/services-bancaires/gouvernance/conseil-dadministration>

Comités du Conseil : <https://www.bmo.com/accueil/a-propos-de-bmo/services-bancaires/gouvernance>

Charte du Comité de gouvernance et de mise en candidature, Normes de détermination de l'indépendance des administrateurs et politique sur la diversité du Conseil d'administration : <https://www.bmo.com/principal/a-propos-de-nous/gouvernance/selectionner-les-documents/>

Autres comités : <https://www.bmo.com/principal/a-propos-de-nous/gouvernance/autres-comites/>

Information GRI	Description	Références pour 2020/commentaire/explication de l'omission
GRI 102-30	Efficacité des processus de gestion des risques	Le Comité d'évaluation des risques du Conseil d'administration est chargé d'aider le Conseil à s'acquitter des responsabilités de surveillance qui lui incombent à l'égard de la détermination et de la gestion des risques à BMO, du respect des politiques de gestion des risques de l'organisation et de la conformité aux exigences réglementaires en matière de risque. La charte du Comité d'évaluation des risques se trouve sur notre <a href="#">site Web</a> . Le Comité de gestion des risques est le principal comité de gestion des risques de la direction de BMO. Pour en savoir plus, consulter la page 80 (Cadre de gouvernance des risques) du RA.
GRI 102-31	Examen des questions économiques, environnementales et sociales	Le Comité d'audit et de révision du Conseil d'administration se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire, mais pas moins d'une fois par trimestre. Le Comité est chargé d'approuver le Rapport sur la durabilité de BMO avant sa publication et d'évaluer l'efficacité de la gouvernance de BMO à l'égard des enjeux relatifs à la durabilité. La charte du Comité d'audit et de révision se trouve sur notre <a href="#">site Web</a> . Le Comité d'évaluation des risques du Conseil d'administration se réunit aussi souvent qu'il le juge nécessaire, mais pas moins d'une fois par trimestre. À chacune de ses réunions, le comité mène avec la direction des discussions approfondies sur la gestion des risques et sur les stratégies de gestion des risques liées aux produits et activités clés. Pour obtenir plus de renseignements sur la détermination, l'analyse et la gestion des risques, voir la page 35 (Rapport du comité d'évaluation des risques) de la CSP. Pour en savoir plus, consulter la page 26 (Gestion du risque environnemental et social) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020, la page 52 (Gouvernance en matière de durabilité) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020 et la page 59 (Rapport climatique) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
GRI 102-32	Rôle de la plus haute instance de gouvernance dans la présentation des rapports de durabilité	La surveillance par le Conseil d'administration des enjeux relatifs à la durabilité est inscrite dans la Charte du Comité d'audit et de révision du Conseil. Ce comité rencontre régulièrement le chef de la durabilité, le secrétaire général et le conseiller général. Ensemble, ils passent en revue et analysent les conclusions du Rapport de durabilité de BMO, ainsi que les questions liées à la durabilité, y compris les changements climatiques. En décembre 2020, le Rapport de durabilité et l'information relative aux changements climatiques ont été soumis à l'examen de l'ensemble du Conseil d'administration. Voir la page 52 (Gouvernance en matière de durabilité) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Pour en savoir plus, consulter la page 44 (Comité d'audit et de révision) de la CSP et les pages 47 et 48 (Durabilité) de la CSP, ainsi que la page 59 (Rapport climatique) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
GRI 102-33	Communication des grands sujets de préoccupation	Les grands sujets de préoccupation sont présentés dans un rapport destiné au Conseil d'administration. Par exemple, les problèmes de non-conformité qui se posent sont soumis chaque trimestre au Comité d'audit et de révision.
GRI 102-34	Nature et nombre total de grands sujets de préoccupation	Non indiqué. Motif de l'omission : Contraintes de confidentialité. Explication : BMO considère ce type d'information comme confidentielle.
GRI 102-35	Politiques de rémunération	Pour connaître la démarche de BMO en matière de rémunération des dirigeants ainsi que les résultats et la rémunération en 2019, voir la page 59 (Analyse de la rémunération) de la CSP.
GRI 102-36	Processus de détermination de la rémunération	Pour connaître la démarche de BMO en matière de rémunération des dirigeants ainsi que les résultats et la rémunération en 2019, voir la page 59 (Analyse de la rémunération) de la CSP.
GRI 102-37	Parties prenantes intervenant dans la rémunération	Voir la page 66 (Conseils indépendants) de la CSP.
GRI 102-38	Ratio de rémunération totale annuelle	Non indiqué. Motif de l'omission : Contraintes de confidentialité. Explication : Pour ceux que cela intéresse, nos rapports annuels et nos circulaires de sollicitation de procurations de la direction contiennent les renseignements pertinents permettant aux actionnaires de calculer le rapport entre la rémunération du chef de la direction et la rémunération moyenne de nos employés (équivalents temps plein).
GRI 102-39	Augmentation en pourcentage du ratio de rémunération totale annuelle	Voir ci-dessus.

Charte du Comité d'évaluation des risques : <https://www.bmo.com/principal/a-propos-de-nous/gouvernance/selectionner-les-documents/>

Charte du Comité d'audit et de révision : <https://www.bmo.com/principal/a-propos-de-nous/gouvernance/selectionner-les-documents/>

Information GRI	Description	Références pour 2020/commentaire/explication de l'omission
Engagement des parties prenantes		
GRI 102-40	Liste des groupes de parties prenantes	Voir les pages <a href="#">11</a> et <a href="#">12</a> (Échanges avec nos parties prenantes) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
GRI 102-41	Conventions collectives	À l'heure actuelle, aucun groupe d'employés n'est visé par une convention collective. Pour connaître le point de vue de BMO sur la liberté d'association et le droit à la négociation collective, consulter notre <a href="#">site Web</a> .
GRI 102-42	Détermination et sélection des parties prenantes	Voir les pages <a href="#">11</a> et <a href="#">12</a> (Échanges avec nos parties prenantes) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
GRI 102-43	Approche à l'égard de l'engagement des parties prenantes	Voir les pages <a href="#">11</a> et <a href="#">12</a> (Échanges avec nos parties prenantes) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Pour connaître par quoi s'est traduit l'engagement expressément dans le cadre du processus de préparation du rapport, voir l'indicateur GRI 102-46 et la page <a href="#">13</a> (Importance relative des enjeux) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
GRI 102-44	Principales questions et préoccupations soulevées	Voir les pages <a href="#">11</a> et <a href="#">12</a> (Échanges avec nos parties prenantes) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Pour obtenir la liste des enjeux prioritaires, voir la page <a href="#">13</a> (Importance relative des enjeux) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
Pratiques d'établissement de rapports		
GRI 102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Pour obtenir des renseignements sur les liens entre la Banque de Montréal et ses principales filiales, se reporter à la page 210 (Principales filiales) du RA.
GRI 102-46	Définition du contenu du rapport et du périmètre des enjeux	Voir la page <a href="#">13</a> (Importance relative des enjeux) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
GRI 102-47	Liste des enjeux importants	Voir la page <a href="#">13</a> (Importance relative des enjeux) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
GRI 102-48	Retraitement de l'information	L'information suivante a été retraitée dans le présent rapport : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Taux de recommandation net à l'échelle de l'organisation – le résultat pour 2019 a été retraité dans le présent rapport afin de tenir compte de la valeur calculée finale, comme il est indiqué à la page 83 de la CSP.</li> <li>• Postes vacants pourvus par des candidats internes – en 2020, nous avons mis à jour notre méthode de calcul afin d'exclure les postes de stagiaire qui, de par leur nature, sont pourvus par des candidats externes. Les chiffres de 2018 et de 2019 ont été retraités.</li> </ul>
GRI 102-49	Modifications dans l'établissement des rapports	À moins d'indication contraire, les données du rapport de cette année visent l'ensemble de l'organisation. Lorsque des changements ont été apportés aux méthodes de mesure, ils sont indiqués en note de bas de page.
GRI 102-50	Période visée par le rapport	Le Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020 de BMO couvre notre exercice 2020 (du 1 <sup>er</sup> novembre 2019 au 31 octobre 2020).
GRI 102-51	Date du plus récent rapport	Le Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2019, publié en décembre 2019, est notre rapport le plus récent.

Information GRI	Description	Références pour 2020/commentaire/explication de l'omission
GRI 102-52	Fréquence de production des rapports	Annuelle.
GRI 102-53	Ressource à laquelle s'adresser pour tout renseignement sur le rapport	<a href="mailto:sustainability@bmo.com">sustainability@bmo.com</a>
GRI 102-54	Conformité aux exigences de déclaration selon les normes de la GRI	Le présent rapport a été préparé en conformité aux normes de la GRI : Option de base.
GRI 102-55	Index GRI	Le présent tableau.
GRI 102-56	Validation externe	Se reporter à la page 109 (Rapport d'assurance limitée indépendant de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., auditeur de la Banque de Montréal) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.

## PERFORMANCE ÉCONOMIQUE

GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 7 (Comment nous créons de la valeur) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. <b>Pour en savoir plus :</b> Consulter la page 4 (Message du président du conseil) du RA, la page 5 (Message du chef de la direction) du RA, la page 2 (Aperçu financier) du RA et la page 145 (États financiers consolidés) du RA.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 201-1	Valeur économique directe générée et distribuée	Voir la page 7 (Comment nous créons de la valeur) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Voir aussi la Déclaration annuelle de BMO à la page 111 du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Se reporter également à la <a href="#">Déclaration sur les principes fiscaux</a> de BMO.
GRI 201-3	Obligations au titre des régimes à prestations déterminées et des autres régimes de retraite	Nous offrons un régime de retraite ou un régime d'épargne-retraite aux employés admissibles à l'échelle mondiale ou y contribuons. Voir la page 42 (Régime de retraite de BMO – Canada) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
GRI 201-4	Soutien financier public	Aucun.



Information GRI	Description	Références pour 2020/commentaire/explication de l'omission
<b>ENJEUX IMPORTANTS</b>		
Conduite		
<b>GRI 103-1</b>	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 48 (Conduite) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 104 du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
<b>GRI 103-2</b>	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
<b>GRI 103-3</b>	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
<b>GRI 412-2</b>	Formation des employés sur les politiques et les procédures en matière de droits de la personne	Chaque année, les employés de BMO sont tenus de suivre la formation Conformité éthique et réglementaire, qui comprend des modules sur la lutte contre la corruption, le blanchiment d'argent et le financement des activités terroristes. Dans le cadre de cette formation, les employés doivent également attester qu'ils respectent le Code de conduite de BMO.
<b>GRI 419-1</b>	Non-conformité aux lois et aux règlements dans le domaine social et économique	Se reporter à la page 78 (Communication de l'information conformément aux normes du SASB, FN-CB-510a.1, FN-CF-220a.2 et FN-AC-270a.2) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
Changements climatiques		
<b>GRI 103-1</b>	Explication et périmètre de l'enjeu important	Se reporter à la page 59 (Rapport climatique) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Pour en savoir plus sur le périmètre de l'enjeu, se reporter à la page 104 du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
<b>GRI 103-2</b>	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
<b>GRI 103-3</b>	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
<b>GRI 201-2</b>	Conséquences financières et autres risques et occasions attribuables aux changements climatiques	Voir ci-dessus.
<b>GRI 302-1</b>	Consommation d'énergie au sein de l'organisation	Voir le Rapport sur l'efficacité opérationnelle de BMO. Consulter la <a href="#">réponse de BMO au questionnaire du CDP 2020</a> .
<b>GRI 302-3</b>	Intensité énergétique	Consulter la <a href="#">réponse de BMO au questionnaire du CDP 2020</a> .
<b>GRI 302-4</b>	Réduction de la consommation d'énergie	Voir le Rapport sur l'efficacité opérationnelle de BMO. Consulter la <a href="#">réponse de BMO au questionnaire du CDP 2020</a> . Consulter le document <a href="#">Carboneutralité – Atteindre notre objectif</a> .
<b>GRI 303-1</b>	Interactions avec l'eau à titre de ressource partagée	Voir le Rapport sur l'efficacité opérationnelle de BMO.

Information GRI	Description	Références pour 2020/commentaire/explication de l'omission
GRI 305-1	Émissions directes de gaz à effet de serre (champ d'application 1)	Se reporter à la page 14 (Tableau de performance en matière de durabilité – Données sur les émissions du champ d'application 1) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020 et à la page 59 (Rapport climatique) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Voir le Rapport sur l'efficacité opérationnelle de BMO. Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2020.
GRI 305-2	Émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie (champ d'application 2)	Se reporter à la page 14 (Tableau de performance en matière de durabilité – Données sur les émissions du champ d'application 2) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020 et à la page 59 (Rapport climatique) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Voir le Rapport sur l'efficacité opérationnelle de BMO. Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2020.
GRI 305-3	Émissions indirectes de gaz à effet de serre liées à l'énergie (champ d'application 3)	Se reporter à la page 14 (Tableau de performance en matière de durabilité – Données sur les émissions du champ d'application 3) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020 et à la page 59 (Rapport climatique) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Voir le Rapport sur l'efficacité opérationnelle de BMO. Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2020.
GRI 305-4	Intensité des émissions de gaz à effet de serre	Se reporter à la page 59 (Rapport climatique) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Voir le Rapport sur l'efficacité opérationnelle de BMO. Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2020.
GRI 305-5	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Voir la page 14 (Tableau de performance en matière de durabilité) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020 et la page 59 (Rapport climatique) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Voir le Rapport sur l'efficacité opérationnelle de BMO. Voir la réponse de BMO au questionnaire du CDP 2020. Consulter la <u>Politique et l'approche en matière environnementale</u> de BMO.
GRI 307-1	Non-conformité aux lois et aux règlements en matière d'environnement	BMO n'a payé aucune amende importante et n'a reçu aucune sanction pour non-conformité aux lois et règlements sur l'environnement au cours de l'exercice 2020.

#### Incidence dans la collectivité

GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 44 (Impact dans la collectivité) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 104 du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 203-2	Impacts économiques indirects importants	Voir la page 44 (Impact dans la collectivité) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Pour en savoir plus, consulter la page 30 (Inclusion financière) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.

Information GRI	Description	Références pour 2020/commentaire/explication de l'omission
Protection du consommateur et transparence		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 50 (Protection du consommateur et transparence) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 104 du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
FS15	Politiques en matière de conception et de vente équitables de produits et de services financiers	Se reporter à la page 88 (Communication de l'information conformément aux normes du SASB, FN-AC-270a.3 – Description de l'approche pour informer les clients des produits et services) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. <b>Pour en savoir plus :</b> Page 48 (Conduite) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020 et page 50 (Protection du consommateur et transparence) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Code de conduite de BMO. Codes de conduite volontaires et engagements publics en matière de conception et de vente équitables de produits et de services financiers sur notre <a href="#">site Web</a> . Ce que vous devez savoir sur les <a href="#">ventes liées coercitives</a> .
Gouvernance		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Se reporter à la page 51 (Gouvernance) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 104 du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 405-1	Diversité des instances de gouvernance et des employés	Se reporter à la page 14 (Tableau de performance en matière de durabilité – Femmes siégeant au conseil d'administration) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020 et à la page 15 (Tableau de performance en matière de durabilité – Diversité et inclusion) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
Expérience client		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Se reporter à la page 53 (Expérience client) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 104 du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
Voir les indicateurs GRI 102-43 et GRI 102-44		

Produits et services financiers sur notre site Web : <https://www.bmo.com/accueil/popups/global/codes-de-conduite>  
Brochure sur les ventes liées coercitives : [http://bmo.com/ci/files/CoerciveTiedSelling\\_fr.pdf](http://bmo.com/ci/files/CoerciveTiedSelling_fr.pdf)

Information GRI	Description	Références pour 2020/commentaire/explication de l'omission
Sécurité des données		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 55 (Sécurité des données) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 104 du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 418-1	Plaintes fondées pour atteinte à la vie privée de clients et perte de données sur des clients	Voir la page 15 (Tableau de performance en matière de durabilité – Plaintes fondées pour atteinte à la vie privée de clients et perte de données sur des clients) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
Diversité et inclusion		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 38 (Diversité et inclusion) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 104 du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
GRI 405-1	Diversité des instances de gouvernance et des employés	Se reporter à la page 14 (Tableau de performance en matière de durabilité – Femmes siégeant au conseil d'administration) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020 et à la page 15 (Tableau de performance en matière de durabilité – Diversité et inclusion) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
Gestion du risque environnemental et social		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 26 (Gestion du risque environnemental et social) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 104 du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
FS1	Politiques comprenant des éléments environnementaux et sociaux précis applicables aux secteurs d'activité	Voir ci-dessus. Pour en savoir plus, consulter la page 112 (Risque environnemental et social) du RA, le Rapport sur les Principes de l'Équateur et la page 59 (Rapport climatique) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
FS2	Méthode d'évaluation et d'examen des risques environnementaux et sociaux dans les secteurs d'activité	Voir ci-dessus. Pour en savoir plus, consulter la page 112 (Risque environnemental et social) du RA, le Rapport sur les Principes de l'Équateur et la page 59 (Rapport climatique) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.

Information GRI	Description	Références pour 2020/commentaire/explication de l'omission
FS3	Processus de surveillance de la mise en œuvre et du respect des exigences environnementales et sociales prévues dans les ententes ou les transactions avec les clients	Voir ci-dessus.
FS4	Processus d'amélioration des compétences du personnel en matière de mise en œuvre des politiques et procédures environnementales et sociales applicables aux secteurs d'activité	Voir ci-dessus.
FS9	Portée et fréquence des audits d'évaluation de la mise en œuvre des politiques environnementales et sociales et des procédures d'évaluation des risques	Voir ci-dessus.
Expérience employé		
GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 41 (Expérience employé) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 104 du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
Voir les indicateurs GRI 102-43 et GRI 102-44		
GRI 401-1	Nouveaux membres du personnel et roulement du personnel	Voir la page 41 (Expérience employé) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Le nombre de départs volontaires est indiqué et est réparti selon le sexe et par région, mais pas selon l'âge. Motif de l'omission : Renseignements non disponibles.
GRI 401-2	Avantages sociaux offerts aux employés à temps plein, mais non aux employés temporaires ni aux employés à temps partiel	Voir la page 41 (Expérience employé) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
GRI 404-1	Nombre moyen d'heures de formation par année, par employé	Voir la page 15 (Tableau de performance en matière de durabilité – Nombre moyen d'heures de formation par employé équivalent temps plein) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020 et la page 41 (Expérience employé) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. La répartition du nombre moyen d'heures de formation par sexe et par catégorie d'employé n'est pas indiquée. Motif de l'omission : Sans objet (formation par sexe). Explication : Les investissements dans la formation sont destinés à l'ensemble des employés (le sexe de ces derniers n'entre pas dans la détermination de la formation).
GRI 404-3	Pourcentage d'employés qui bénéficient d'évaluations régulières de leur rendement	Voir la page 15 (Tableau de performance en matière de durabilité – Employés bénéficiant d'une évaluation annuelle de leur rendement) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.

Information GRI	Description	Références pour 2020/commentaire/explication de l'omission
Inclusion financière		
<b>GRI 103-1</b>	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 30 (Inclusion financière) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 104 du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
<b>GRI 103-2</b>	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
<b>GRI 103-3</b>	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
<b>FS13</b>	Points d'accès, par type, en région faiblement peuplée ou désavantagée économiquement	Voir la page 30 (Inclusion financière) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
<b>FS14</b>	Initiatives visant à améliorer l'accès des personnes désavantagées aux services financiers	Voir la page 30 (Inclusion financière) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. BMO s'est engagé à créer des produits et des services spécialisés qui rendent ses offres plus accessibles, et veille à ce que ses installations et ses services soient accessibles à tous. Nos initiatives comprennent l'accès de plain-pied ou par rampe d'accès à nos succursales, les guichets de hauteur réduite, l'information sur le compte et le matériel imprimé sous diverses formes (p. ex., gros caractères, braille, message audio ou relevés électroniques), les services ATS/ATM (téléscripteur), le Service de relais Bell et les services d'interprète gestuel (LSQ en français et ASL en anglais). Pour en savoir plus, consulter notre <a href="#">site Web</a> .
<b>FS16</b>	Initiatives visant à améliorer la littératie financière, par type de bénéficiaire	Voir la page 35 (Littératie financière) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
Droits de la personne		
<b>GRI 103-1</b>	Explication et périmètre de l'enjeu important	Se reporter à la page 57 (Droits de la personne) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 104 du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
<b>GRI 103-2</b>	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
<b>GRI 103-3</b>	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
<b>Voir l'indicateur GRI 412-2</b>		
Investissement responsable		
<b>GRI 103-1</b>	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 22 (Investissement responsable) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 104 du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
<b>GRI 103-2</b>	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
<b>GRI 103-3</b>	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.

Information GRI	Description	Références pour 2020/commentaire/explication de l'omission
GRI 203-1	Investissements dans les infrastructures et les services qui s'y rapportent	En 2020, BMO a fait 302,8 millions de dollars américains d'investissements à vocation sociale aux États-Unis (données comprises dans le suivi de nos activités de finance durable à la page 18 du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020). Voir également la page 22 (Investissement responsable) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
FS10	Pourcentage et nombre d'entreprises détenues dans le portefeuille de l'institution auprès desquelles l'organisation est intervenue à l'égard des questions environnementales et sociales	Nous indiquons le nombre d'entreprises auprès desquelles nous sommes intervenus et le nombre de rencontres avec les membres du conseil d'administration de ces entreprises (plutôt que les pourcentages). Voir la page 22 (Investissement responsable) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
FS12	Politiques en matière de vote appliquées dans le cas d'enjeux environnementaux ou sociaux, à l'égard d'actions donnant droit de vote à l'organisation déclarante ou lui permettant de donner des conseils à cet égard	Voir la page 86 (Communication de l'information conformément aux normes du SASB, FN-AC-410a.3) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.

#### Finance durable

GRI 103-1	Explication et périmètre de l'enjeu important	Voir la page 18 (Finance durable) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020. Pour obtenir des précisions sur le périmètre de cet enjeu, voir la page 104 du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.
GRI 103-2	L'approche de gestion et ses éléments	Voir ci-dessus.
GRI 103-3	Évaluation de l'approche de gestion	Voir ci-dessus.
FS5	Interactions avec les clients, les entités émettrices et les partenaires commerciaux concernant les risques environnementaux et sociaux et les occasions dans ce domaine	Nous faisons équipe avec nos clients et nos fournisseurs pour comprendre et gérer les risques environnementaux et sociaux, et pour saisir les occasions d'affaires. L'équipe Finance durable est chargée de mobiliser l'organisation pour qu'elle donne suite aux occasions touchant la durabilité auprès des clients de tous les secteurs d'activité et son mandat comprend les conseils clients. L'équipe Investissement responsable de BMO, au sein de BMO Gestion mondiale d'actifs, dirige un vaste programme de mobilisation des investisseurs. Pour en savoir plus, voir la page 18 (Finance durable) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020 et la page 22 (Investissement responsable) du Rapport de durabilité et Déclaration annuelle 2020.

#### RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES (non liés aux enjeux prioritaires)

GRI 403-2	Types et taux d'accidents du travail, maladies professionnelles, absentéisme, nombre de journées de travail perdues et nombre total de décès liés au travail	Au cours de l'exercice 2020, nos employés en Amérique du Nord ont consigné 87 157 jours de congé de maladie. Étant donné la pandémie de COVID-19 et le soutien offert par BMO aux employés devant s'absenter, le nombre de congés de maladie a diminué par rapport aux années précédentes. Les journées d'absence liées à la COVID-19 pour des raisons telles que les soins à prodiguer aux enfants ou aux membres de la famille, les exigences de mise en quarantaine et la maladie ont été inscrits comme des jours de congé autorisé rémunéré. Nous n'avons pas réparti les jours de congé de maladie et les décès liés au travail par région ou par sexe. Nous n'avons consigné aucun décès lié au travail au cours de l'exercice 2020. Motif de l'omission : Sans objet. Explication : Nous n'observons pas, entre nos employés de sexe masculin ou féminin, de différences qui auraient un impact important sur le risque de blessures ou de maladie, ni ne percevons de différences à l'échelle régionale.
GRI 415-1	Contributions politiques	BMO appuie les efforts en faveur de la transparence des systèmes électoraux dans les territoires où il fait des affaires. BMO n'utilise pas des fonds de l'organisation pour appuyer des candidats à des postes électifs ou des partis politiques au Canada ou aux États-Unis. <b>Aux États-Unis :</b> Deux comités d'action politique associés à BMO Financial Corp. sont inscrits auprès de la Federal Election Commission (FEC) : le BMO Financial Corporation Good Governance Fund: Federal et le BMO Financial Corporation Good Governance Fund: General. Au cours de la période comprise entre le 1 <sup>er</sup> novembre 2019 et le 31 octobre 2020, ces fonds ont versé des contributions totales de 102 389 dollars américains à des candidats et à des formations politiques aux États-Unis. Les sommes prélevées du BMO Financial Corporation Good Governance Fund: Federal et du BMO Financial Corporation Good Governance Fund: General se sont élevées à 101 300 dollars américains et à 1 089 dollars américains, respectivement. Pour en savoir plus, consulter notre <a href="#">Déclaration relative aux contributions politiques et au lobbying</a> .

Déclaration relative aux contributions politiques et au lobbying : <https://notre-impact.bmo.com/notre-approche/enonce-sur-les-enjeux-actuels/>

Enjeu important pour BMO	Périmètre	
	Interne (au sein de BMO)	Externe (à l'extérieur de BMO)
Tableau pour l'indicateur GRI 102-47		
Conduite	X	X
Changements climatiques	X	X
Incidence dans la collectivité	X	X
Protection du consommateur et transparence	X	X
Gouvernance	X	
Expérience client		X
Sécurité des données	X	X
Diversité et inclusion	X	X
Expérience employé	X	
Gestion du risque environnemental et social	X	X
Inclusion financière	X	X
Droits de la personne	X	X
Finance durable	X	X